

# Liberté d'expression et de circulation

Category: International

écrit par jmfouquer | 24 octobre 2023

*Nous avons signalé, dans notre dernier communiqué, la tentative de Darmanin pour bâillonner toute voix d'opposant·es à la politique du gouvernement israélien. Le 16 octobre, le ministre de l'Intérieur a ainsi décidé de prendre un arrêté d'expulsion envers Mariam Abu Daqqa militante palestinienne de Gaza, féministe et membre du FPLP.<sup>1</sup>[Guerre entre le Hamas et Israël : la militante palestinienne Mariam Abu Daqqa arrêtée à Marseille](#) Heureusement, des voix se sont élevées contre cette atteinte à la liberté d'opinion et d'expression.*

Par **Jean-Marie Fouquer**. Le 23 octobre 2023

Pour Darmanin, il s'agissait d'interdire à **Mariam Abu Daqqa** de s'exprimer. Celle-ci était pourtant venue en France avec un visa de séjour valable jusqu'au 24 novembre pour une tournée de conférences. Elle devait témoigner des conditions de vie à Gaza, sous blocus depuis 16 ans.

## Un arrêté d'expulsion scandaleux

Mariam Abu Daqqa s'est donc vu notifier un arrêté d'expulsion rendu par le ministère de l'Intérieur. Dans l'attente de cette expulsion, elle était assignée à résidence dans les Bouches-du-Rhône, jusqu'à la fin novembre.

Elle a bien évidemment manifesté son incompréhension face à ce qui lui était reproché : « Je ne comprends pas ce qu'il m'arrive : j'ai un visa valide. Je ne suis pas une terroriste mais une activiste de gauche qui ne vient (en France) que pour parler des droits des femmes et des Palestiniens. Je pensais

*que nous étions en démocratie ici ».*

## **Des protestations au nom de la liberté d'expression**

Des protestations se sont élevées qui ont débouché sur un certain nombre de communiqués. En voici quelques-uns :

### **Un communiqué de l'AFPS : Un scandaleux arrêté d'expulsion du ministre de l'Intérieur contre une grande personnalité palestinienne de Gaza (16 octobre 2023).**

L'Association France Palestine Solidarité proteste avec la plus grande vigueur contre l'arrêté d'expulsion pris par le ministre de l'Intérieur contre Mme Mariam Abudaqa.

Mariam Abudaqa est une grande personnalité palestinienne, connue et respectée pour ses engagements. Dans l'environnement difficile de la Bande de Gaza, elle est une infatigable combattante des droits des femmes et un soutien indéfectible aux prisonnières politiques palestiniennes. Elle préside aujourd'hui le conseil d'administration de l'association féministe « Palestinian Development Women Studies Association ».

À l'invitation d'un collectif marseillais et de plusieurs associations dont l'AFPS, elle effectue une tournée en France, où elle vient pour la première fois, dans plus de quinze villes. Elle a obtenu un visa en bonne et due forme pour sa tournée. Ses engagements associatifs et politiques sont publics.

[...]

Pour lire [la suite du communiqué de l'AFPS...](#)

### **Communiqué de la FSU : La solidarité avec le peuple palestinien n'est pas un crime (16 octobre 2023)**

La FSU a appris avec stupéfaction et consternation la

brève arrestation ce matin du porte parole de l' Union Juive Française pour la Paix (UJFP), Pierre Stambul et le placement sous surveillance et assignation à résidence de Mariam Abu Daqqa, également sous le coup d'une procédure d'expulsion après que son visa lui a été retiré.

Cette militante féministe palestinienne gazaoui se bat depuis des années contre l'occupation israélienne des territoires palestiniens et contre le patriarcat de sa propre société. Alors qu'elle a déjà été interdite d'effectuer une intervention à l'assemblée nationale, son assignation à résidence est justifiée par des motifs sans rapport avec son activité réelle. Elle n'a jamais fait l'apologie du terrorisme et a toujours défendu les droits des Palestiniens reconnus par les dispositions du droit international.

[...]

**Pour lire [la suite du communiqué de la FSU...](#)**

**Communiqué du MRAP : Dans une démocratie, manifester est un droit ! (17 octobre 2023)**

Le MRAP tient à exprimer son indignation face aux interdictions par le gouvernement français des rassemblements de solidarité avec le peuple palestinien alors que Gaza subit un déluge de feu, plus de 700 enfants tués, les hôpitaux bombardés, les écoles détruites, les Gazaouis privés d'eau , d'électricité, de nourriture.

Le MRAP dénonce également l'assignation à résidence dans un hôtel de Marseille de Mariam Abou Daqqa militante et intellectuelle palestinienne. Venue en France avec un visa de séjour valable jusqu'au 24 novembre pour une tournée de conférences programmée de longue date, elle est aujourd'hui menacée d'expulsion

du territoire. L'État français ne tolère pas l'expression de cette militante féministe venue témoigner des conditions de vie dans Gaza sous blocus depuis 16 ans.

[...]

Pour lire [la suite du communiqué du MRAP...](#)

Parallèlement, Mariam Abu Daqqa a contesté cet arrêté le vendredi 20 octobre, devant le tribunal administratif, dans le cadre d'un « référé-liberté », une procédure d'urgence.

**Une victoire contre la criminalisation du soutien au peuple palestinien**

**Et l'arrêté d'expulsion de la militante palestinienne a été suspendu, le 20 octobre !**

Le juge des référés a en effet estimé que « Le ministre de l'Intérieur a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'expression et à la liberté d'aller et venir » de Mme Abou Daqqa.

Le Tribunal administratif a constaté que Mme Abou Daqqa n'a « pas appelé à soutenir le Hamas, ni tenu de propos antisémites, ni commis d'agissements de provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence contre un groupe de personnes en raison de son appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion ». Il a donc conclu que son expulsion – ordonnée en urgence absolue – n'est « ni nécessaire, ni adaptée, ni proportionnée à la nature des troubles à l'ordre public que sa présence est susceptible d'entraîner ».

L'avocate de Mariam Abu Daqqa – Julie Gonidec – a réagi ainsi : « Je suis extrêmement satisfaite de cette décision, qui constitue un camouflet pour le gouvernement qui a cherché à utiliser une mesure de police des étrangers pour contraindre une parole critique ». Ce à quoi, elle a ajouté : « C'est une

*vraie victoire contre la criminalisation de tout soutien au peuple palestinien à laquelle nous assistons depuis quelques jours ».*

**La justice a ainsi mis un coup d'arrêt aux menées liberticides de Darmanin.**

Toutefois, « L'État va faire appel » de la décision, a annoncé le ministère de l'Intérieur...